

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste
6 41	1 14	6 6	2 20	9 50	7 43	4 42	11 11	5 25	5 40	9 14	2 30	7 40	5 10	11 30	8 30	7 45	11 30
6 51	1 26	6 19	3 10	5 45	3 15	5 31	11 29	6 25	7 25	10 35	4 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
7 3	1 34	6 28	3 18	5 48	3 23	5 31	11 39	6 11	7 25	10 35	4 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
7 18	1 47	6 41	3 26	5 56	3 31	5 31	11 49	6 25	7 40	10 49	4 54	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
7 43	2 8	7 8	3 34	6 4	3 39	5 31	12 3	6 25	7 53	10 58	5 3	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
8 6	2 29	7 32	3 42	6 12	3 47	5 31	12 13	6 25	8 11	11 7	5 12	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
8 13	2 35	7 39	3 50	6 20	3 55	5 31	12 23	6 25	8 31	11 19	5 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
9 1	3 30	8 11	4 3	6 30	4 3	5 31	12 33	6 25	8 46	11 30	5 35	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
9 10	3 39	8 20	4 11	6 38	4 11	5 31	12 43	6 25	9 13	11 51	5 54	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
9 19	3 48	8 29	4 19	6 46	4 19	5 31	12 53	6 25	9 39	12 9	6 15	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
9 28	3 57	8 38	4 27	6 54	4 27	5 31	1 3	6 25	9 49	12 18	6 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 7	4 6	8 47	4 35	7 2	4 35	5 31	1 13	6 25	10 2	12 30	6 36	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 16	4 16	8 56	4 44	7 10	4 44	5 31	1 23	6 25	10 12	12 37	6 43	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 25	4 25	9 5	4 53	7 19	4 53	5 31	1 33	6 25	10 22	12 47	6 51	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 34	4 34	9 14	5 1	7 28	5 1	5 31	1 43	6 25	10 32	12 57	7 3	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 43	4 43	9 23	5 10	7 37	5 10	5 31	1 53	6 25	10 42	1 3	7 11	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
10 52	4 52	9 32	5 19	7 46	5 19	5 31	2 3	6 25	10 52	1 13	7 19	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 1	5 1	9 41	5 28	7 55	5 28	5 31	2 13	6 25	11 2	1 23	7 27	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 10	5 10	9 50	5 37	8 4	5 37	5 31	2 23	6 25	11 12	1 33	7 35	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 19	5 19	10 0	5 46	8 13	5 46	5 31	2 33	6 25	11 22	1 43	7 43	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 28	5 28	10 9	5 55	8 22	5 55	5 31	2 43	6 25	11 32	1 53	7 51	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 37	5 37	10 18	6 4	8 31	6 4	5 31	2 53	6 25	11 42	2 3	8 0	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 46	5 46	10 27	6 13	8 40	6 13	5 31	3 3	6 25	11 52	2 13	8 8	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
11 55	5 55	10 36	6 22	8 49	6 22	5 31	3 13	6 25	12 2	2 23	8 16	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 4	6 4	10 45	6 31	8 58	6 31	5 31	3 23	6 25	12 12	2 33	8 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 13	6 13	10 54	6 40	9 7	6 40	5 31	3 33	6 25	12 22	2 43	8 32	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 22	6 22	11 0	6 49	9 16	6 49	5 31	3 43	6 25	12 32	2 53	8 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 31	6 31	11 9	6 58	9 25	6 58	5 31	3 53	6 25	12 42	3 3	8 48	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 40	6 40	11 18	7 7	9 34	7 7	5 31	4 3	6 25	12 52	3 13	8 56	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 49	6 49	11 27	7 16	9 43	7 16	5 31	4 13	6 25	1 2	3 23	9 0	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
12 58	6 58	11 36	7 25	9 52	7 25	5 31	4 23	6 25	1 12	3 33	9 8	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 7	7 7	11 45	7 34	10 0	7 34	5 31	4 33	6 25	1 22	3 43	9 16	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 16	7 16	11 54	7 43	10 9	7 43	5 31	4 43	6 25	1 32	3 53	9 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 25	7 25	12 0	7 52	10 18	7 52	5 31	4 53	6 25	1 42	4 3	9 32	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 34	7 34	12 9	8 1	10 27	8 1	5 31	5 3	6 25	1 52	4 13	9 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 43	7 43	12 18	8 10	10 36	8 10	5 31	5 13	6 25	2 2	4 23	9 48	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 52	7 52	12 27	8 19	10 45	8 19	5 31	5 23	6 25	2 12	4 33	9 56	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 61	7 61	12 36	8 28	10 54	8 28	5 31	5 33	6 25	2 22	4 43	10 0	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 70	7 70	12 45	8 37	11 0	8 37	5 31	5 43	6 25	2 32	4 53	10 8	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 79	7 79	12 54	8 46	11 9	8 46	5 31	5 53	6 25	2 42	5 3	10 16	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 88	7 88	1 0	8 55	11 18	8 55	5 31	6 3	6 25	2 52	5 13	10 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
1 97	7 97	1 9	9 4	11 27	9 4	5 31	6 13	6 25	3 2	5 23	10 32	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 6	8 6	1 18	9 13	11 36	9 13	5 31	6 23	6 25	3 12	5 33	10 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 15	8 15	1 27	9 22	11 45	9 22	5 31	6 33	6 25	3 22	5 43	10 48	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 24	8 24	1 36	9 31	11 54	9 31	5 31	6 43	6 25	3 32	5 53	10 56	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 33	8 33	1 45	9 40	12 0	9 40	5 31	6 53	6 25	3 42	6 3	11 0	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 42	8 42	1 54	9 49	12 9	9 49	5 31	7 3	6 25	3 52	6 13	11 8	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
2 51	8 51	2 0	9 58	12 18	9 58	5 31	7 13	6 25	4 2	6 23	11 16	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 0	9 0	2 9	10 7	12 27	10 7	5 31	7 23	6 25	4 12	6 33	11 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 9	9 9	2 18	10 16	12 36	10 16	5 31	7 33	6 25	4 22	6 43	11 32	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 18	9 18	2 27	10 25	12 45	10 25	5 31	7 43	6 25	4 32	6 53	11 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 27	9 27	2 36	10 34	12 54	10 34	5 31	7 53	6 25	4 42	7 3	11 48	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 36	9 36	2 45	10 43	1 0	10 43	5 31	8 3	6 25	4 52	7 13	11 56	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 45	9 45	2 54	10 52	1 9	10 52	5 31	8 13	6 25	5 2	7 23	12 0	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
3 54	9 54	3 0	11 0	1 18	11 0	5 31	8 23	6 25	5 12	7 33	12 8	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 0	10 0	3 9	11 9	1 27	11 9	5 31	8 33	6 25	5 22	7 43	12 16	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 9	10 9	3 18	11 18	1 36	11 18	5 31	8 43	6 25	5 32	7 53	12 24	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 18	10 18	3 27	11 27	1 45	11 27	5 31	8 53	6 25	5 42	8 3	12 32	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 27	10 27	3 36	11 36	1 54	11 36	5 31	9 3	6 25	5 52	8 13	12 40	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 36	10 36	3 45	11 45	2 0	11 45	5 31	9 13	6 25	6 2	8 23	12 48	7 45	5 18	11 30	8 30	7 45	11 30
4 45	10 45																



une simple location qui s'effectue, qui prive beaucoup de gens de leur instrument de travail et qui comporte l'incertitude du propriétaire du cheval sur l'état dans lequel il lui sera rendu. Néanmoins, dans cette circonstance encore, les habitants de la 17<sup>e</sup> région ont fait preuve d'un bon vouloir vraiment remarquable. Dans la journée d'hier, le nombre des manquants a été si peu élevé que ce n'est pas vraiment la peine d'en parler; il ne dépasse pas un pour cent.

Dès l'instant que cette épreuve difficile est aussi facilement résolue, on peut considérer l'expérience de mobilisation comme absolument réussie.

Mais ce n'est là que la première partie de l'essai. Il nous restera encore à voir la 2<sup>e</sup> partie, c'est-à-dire la concentration par les voies ferrées, et la 3<sup>e</sup> partie qui comprendra les manœuvres du corps d'armée au grand pied de guerre avec tous les équipages de campagne.

Toulouse, 3 septembre.

La quatrième journée de mobilisation a suivi son cours normal, régulier, heure par heure, point par point.

Nous sommes à la période de concentration. La circulation sur les voies ferrées se fait avec une régularité remarquable.

Les trains de voyageurs, les trains de marchandises et les trains de mobilisation ou de concentration se succèdent alternativement sans qu'il y ait à mentionner le moindre retard, ni le plus léger accident. Cette ponctualité dans l'exécution du service des transports, fait le plus grand honneur à nos grandes compagnies de chemins de fer.

Il y a d'ailleurs l'entente la plus complète entre les autorités militaires et le personnel des compagnies. Tout le monde s'entraide.

La 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie a pris, dans la journée du 2, ses cantonnements à Castelnaudary et à Carcassonne. Elle s'est formée sur deux lignes, face à l'Est, le 10<sup>e</sup> dragons, en avant, à Carcassonne, le 9<sup>e</sup> chasseurs, en arrière, à Castelnaudary.

Les bataillons d'infanterie et les batteries d'artillerie se sont mis en marche à la fin de la quatrième journée.

La 34<sup>e</sup> division, commandée par le général Warnet, s'est dirigée vers Carcassonne, en première ligne; la 33<sup>e</sup> division, sous les ordres du général Vincendon, s'est transportée à Castelnaudary, en seconde ligne.

Les troupes vont exécuter des manœuvres par régiment et par brigade.

Puis la 33<sup>e</sup> division fera demi-tour et les deux divisions opéreront l'une contre l'autre. Enfin, la 34<sup>e</sup> division viendra se placer en seconde ligne derrière la 33<sup>e</sup>, et le corps d'armée exécutera une marche d'ensemble sur une seule route, dans la direction de Carcassonne à Toulouse, c'est-à-dire en revenant sur ses pas, avec tout son effectif de guerre et tous les équipages de campagne.

Toutes les précautions administratives et sanitaires sont prises afin que ces opérations se développent sans incident. On a même indiqué le mode de suscription des lettres échangées entre les soldats et leur famille. On a recommandé à celles-ci de ne pas indiquer la localité sur l'adresse de la lettre expédiée à un soldat, mais simplement le numéro de la compagnie, de la batterie ou de l'escadron, du bataillon, du régiment, de la brigade, de la division et du corps d'armée. Quant aux soldats, il leur a été ordonné de ne pas faire connaître l'endroit où ils se trouvent. C'est ainsi que l'on procéderait en cas de guerre et il est bon d'y habituer les populations.

En résumé, l'expérience suit son cours normal, dans des conditions de méthode, de régularité et de calme, que personne n'osait espérer.

bien fait souffrir !

— Pardonnez-moi, je vous en supplie, j'étais si malheureux !

— Allons, reprit gaiement le médecin, tout est fini maintenant, ne songez plus qu'à nous réjouir; eh bien, crois-tu pouvoir renouer l'affaire en question ?

— Je vous avoue, père, que vous avez deviné mieux que moi-même, j'étais un présomptueux; je ne me sens pas le courage nécessaire pour renouer ce mariage, si complètement rompu et, puis, ce M. Salneuve vous rend votre parole, tenons-nous en là; qui sait si cette rupture ne fait pas autant plaisir à la jeune fille que vous vouliez me faire épouser qu'elle m'en a fait à moi-même ? Peut-être aime-t-elle quelqu'un, elle aussi ? Mais laissons cela. Vous m'aviez proposé de vous accompagner dans une visite que vous vous proposiez de faire; je suis prêt, mon père, nous partirons quand vous voudrez.

— Mais tu es malade, m'as-tu dit ?

— Je l'étais, mon père, je souffrais horriblement, en effet; mais la lecture de cette lettre m'a subitement guéri; d'ailleurs, je ne veux plus vous laisser partir seul, je suis trop bien près de vous; venez, père; où allons-nous ?

— A quelques pas seulement, garçon; ne faut-il pas que je fasse une visite à la famille Mendiri dans laquelle tu veux entrer ? et puis, je suis curieux de revoir Denisà, et de la gronder bien fort, pour m'avoir enlevé le cœur de mon fils.

— Mon père, tant que je vivrai mon cœur ne battra que pour vous et pour elle. J'espère que mon mariage ne nous séparera pas et que nous continuerons à vivre, vous et moi, sous le même

Toulouse, 4 septembre.

Le premier départ d'infanterie a été effectué cette nuit à la gare Raynal, par une pluie battante. Six trains de 47 voitures emmenaient chacun un bataillon. Les transports qui seront effectués dans la 5<sup>e</sup> journée comprendront 15 trains emportant 40 bataillons d'infanterie et 2 batteries d'artillerie, l'ambulance et l'intendance de la 17<sup>e</sup> brigade, plus 100 hommes et 100 chevaux pour le 10<sup>e</sup> dragons et autant pour le 9<sup>e</sup> chasseurs; enfin l'état-major de la 34<sup>e</sup> division avec le général Warnet. Le général Bréart a décidé de modifier le thème des opérations, il laissera pleine et entière initiative aux commandants de troupes.

## INFORMATIONS

### Tableau de l'effectif du 17<sup>e</sup> corps d'armée mobilisé

Officiers.....	817
Fonctionnaires.....	81
Officiers d'administration.....	41
Hommes de troupe.....	35.630
Chevaux.....	10.393
Canons.....	102
Voitures.....	2.024
Mulets.....	195

Nous lisons dans la *Dépêche* :

« Le ministère de la guerre, qui sera quand même et toujours, quoi qu'on fasse et qu'on dise le département de la science infuse, avait envoyé au général Bréart, avec l'ordre de mobilisation, les détails des cantonnements. Or, il s'est trouvé que des localités de cinquante feux recevaient cinquante hommes !... Il aurait été si facile de laisser le général Bréart placer son monde comme il l'entendait : c'est ce qu'on a fini par faire, ce qui fait que, depuis ce matin, nombre de cantonnements sont changés. Il n'y a eu aucun mal à cela d'ailleurs; c'est un fait de guerre comme un autre, et n'arrive-t-il pas, en campagne, qu'une masse change brusquement de chemin ? On peut donc supposer que c'est ce qui arrive.

On écrit de Montauban :

Les bruits les plus absurdes ont couru dans la journée en ville, relativement à divers accidents qui se seraient produits : on a parlé de plusieurs hommes et de plusieurs chevaux tués, etc., etc. Il n'y a rien de vrai dans tous ces racontars, et pour preuve, c'est que les seuls accidents signalés sont : un réserviste qui a reçu un coup de pied de cheval à la jambe, et qui n'a pas eu grand mal, et un employé du chemin de fer qui a été légèrement atteint au bras par un coup de pied de cheval.

Saint-Gaudens, 4 sept.

Ce matin, un bien triste accident a eu lieu à la caserne. Un soldat de l'armée active a été tué par un fourgon auquel était attelé un cheval réquisitionné.

Plusieurs journaux s'étonnent de voir le 17<sup>e</sup> corps se servir de caisses de boulangerie appartenant au 8<sup>e</sup> corps d'armée. Voici la raison de cette substitution.

Le matériel du 17<sup>e</sup> corps est emmagasiné sur divers points stratégiques de la frontière de l'est. Il serait donc long et coûteux de faire expédier de ces points à Toulouse les caisses de boulangerie du corps d'armée mobilisé, alors que l'on a sous la main le matériel du 8<sup>e</sup> corps, dont les magasins sont situés dans le centre.

Villefranche-de-Lauragais, 4 sept.

Pendant toute la durée des manœuvres qui doi-

vent être exécutées aux environs de Villefranche,

le quartier général du 17<sup>e</sup> corps d'armée sera installé au domicile de M. Chanson, président du tribunal de cette ville.

Carcassonne, 4 sept.

Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> batteries du 18<sup>e</sup> d'artillerie devaient cantonner à Carcassonne; mais en route, à Bram, elles ont reçu l'ordre de se rendre à Montréal.

La population carcassonnaise s'attendait, après la proclamation du maire, à recevoir une grande quantité de troupes. Quel n'a pas été son désappointement lorsque la nouvelle, circulant de bouche en bouche, a été connue : les troupes ne s'arrêtaient pas dans la ville ! La déception est des plus grandes à l'heure où je vous écris; on ne voit partout dans la rue que des gens échangeant leurs impressions sur ce fait complètement inattendu.

Castelnaudary, 4 sept.

Le train 410 qui, allant de Toulouse, part de la gare de Castelnaudary à 7 heures 25 du matin, n'a pu partir qu'avec un retard d'une heure 15 minutes par suite du déraillement d'un fourgon.

Le train allait à une allure très modérée au départ. Cette circonstance a fait éviter un accident qui aurait pu être grave.

La locomotive s'est arrêtée, et, après un travail d'une durée de 45 minutes, le fourgon a pu être remis sur les rails et le train est parti.

Si pareil accident était survenu sur la voie descendante, les trains militaires de la mobilisation du 17<sup>e</sup> corps d'armée auraient subi un retard qui aurait pu être préjudiciable à la bonne marche, si bien organisée jusqu'à présent, du transport des troupes.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes et les dégâts matériels sont insignifiants.

Toute la journée, depuis 5 heures du matin, les trains militaires transportant de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, se sont succédé, d'heure en heure, sans interruption.

On a arrêté, ce soir, à 6 heures, à la gare de Castelnaudary, un individu âgé de 32 ans, blond, de taille moyenne, qui, depuis deux heures de l'après-midi, examinait les divers passages de trains de débarquement de troupes.

La police a jugé nécessaire d'envoyer cet individu à Toulouse, par le train de 7 heures, sous la surveillance de l'agent Tisseyre, pour qu'il soit fait à Toulouse un plus ample informé.

**Les cantonnements de la 33<sup>e</sup> division.** — Le quartier général de la 33<sup>e</sup> division d'infanterie (Montauban), est arrivé à Castelnaudary, où il séjournera, se trouvant au centre des opérations.

Cette division est composée, on le sait, de la 65<sup>e</sup> et de la 66<sup>e</sup> brigade. Les états-majors de ces brigades seront : pour la 65<sup>e</sup> au Mas-Sainte-Puelles; pour la 66<sup>e</sup>, à la Bastide-d'Anjou, jusqu'au huitième jour et à Castelnaudary, le neuvième.

Le 9<sup>e</sup> régiment stationnera jusqu'au dixième jour (7 septembre) au Mas-Sainte-Puelles, où il sera dès le sixième jour (5 septembre).

Le 20<sup>e</sup> régiment d'infanterie occupera les villages de Beaufort, Monclar et Renneville, dans la Haute-Garonne, le sixième jour Montauriol le septième et le huitième et arrivera à Fendeille le neuvième (8 septembre).

Le 7<sup>e</sup> régiment occupera, dès le sixième jour, Labastide-d'Anjou, et se rendra, le neuvième seulement, à Castelnaudary.

Enfin, le 11<sup>e</sup> régiment occupera Ségala. Quant à l'artillerie divisionnaire, elle stationnera à Villeneuve-le-Comtal.

Les compagnies du génie seront à Castelnaudary.

mande en mariage, reprit bientôt tous les apparences de la cordialité et d'une bonne et sincère amitié, lorsque la demande eut été faite et agréée.

Le docteur reprit sa bonhomie habituelle. Tandis que les deux amoureux chuchotaient dans un coin, comme deux oiseaux jaseurs, les parents discutèrent entre eux et arrêtèrent les conditions du mariage.

Conditions d'autant plus faciles à établir que la future ne possédait rien et n'apportait en dot que son trousseau, son cœur et sa charmante personne, le docteur donnait le reste.

C'est-à-dire une dizaine de mille livres de rente le jour du mariage, sa clientèle dès qu'il se retirerait, et le reste de sa fortune, environ vingt mille livres de rente, après sa mort.

Tout cela fut dit et convenu en quelques mots. M. et M<sup>me</sup> Mendiri pleuraient de joie; jamais ils n'avaient rêvé un aussi beau mariage pour leur fille.

Ces différents points réglés, la conversation redevint générale.

Le docteur, maintenant qu'il avait définitivement rompu avec ses anciens projets, se laissait aller à la joie d'avoir reconquis l'amitié de son fils, et se trouvait tout heureux du bonheur qu'il voyait rayonner autour de lui.

Il embrassait Denisà qu'il avait presque élevée, l'appelait sa bru gros comme le bras, et la taquinait en riant.

La jeune fille lui répondait sur le même ton et, riant et pleurant à la fois, elle l'appelait mon père avec un accent si doux que le docteur en était bouleversé.

Il sentait que dès ce moment il avait deux

L'ambulance divisionnaire sera, le huitième jour, à Labastide-d'Anjou, et, le neuvième, à Castelnaudary.

Les sections de munitions iront rejoindre, le neuvième jour, l'artillerie divisionnaire à Villeneuve-le-Comtal; le convoi des subsistances sera à Villefranche les huitième et neuvième jours (7 et 8 septembre).

### Une panique en Alsace-Lorraine.

Il y a eu, dimanche, à Strasbourg, une panique inexplicable. Le bruit a couru qu'un corps d'armée français était à la frontière et que la garnison allemande de la ville avait reçu l'ordre de marcher en avant. Des bruits de même nature avaient été mis en circulation, au même moment, à Metz et à Mulhouse.

### Ligue des Patriotes.

On mande de Bayonne, le 2 septembre, que les membres de la Ligue des patriotes se sont réunis à la mairie au nombre de 150 environ.

M. Deloncle, secrétaire de la Ligue, a pris le premier la parole. Il a fait l'éloge de Paul Déroulède et du général Boulanger.

Plusieurs autres discours ont été ensuite prononcés. Un vif incident s'est produit entre M. Franck, du journal *l'Avenir*, et M. Deloncle, qui a annoncé au premier l'envoi de témoins.

La réunion s'est terminée par un ordre du jour de blâme à l'adresse de M. Déroulède qui a engagé la Ligue des patriotes dans une voie politique.

### Les commandants des dépôts.

On sait que pendant la mobilisation les officiers généraux sont remplacés par des officiers de territoriale. Voici les désignations qui nous intéressent :

Les commandants des dépôts des brigades sont les colonels de réserve dont les noms suivent :

A Cahors, M. de Batz; à Agen, le Marquis d'Escazac-Lauture; à Toulouse, M. Le Cerbeiller; à Montauban, M. Picory.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le 7<sup>e</sup> de ligne, au grand complet, 3,300 hommes, est parti dimanche, pour prendre part à l'expérience de mobilisation. Une grande partie de la population assistait, de loin bien entendu, à l'embarquement des troupes qui s'est effectué avec un ordre parfait et avec une rapidité surprenante. Ce que l'on a surtout remarqué, c'est le calme et le silence qui présidaient à tous les mouvements. Pas un mot dans les rangs; quelle différence avec ces départs bruyants de 1870, qui impressionnaient si péniblement !

En moins d'une heure, chaque bataillon avait embarqué ses chevaux, hissé, assujetti ses fourgons, et les hommes avaient pris place dans leurs wagons. C'était un spectacle des plus intéressants et des plus consolants pour l'avenir.

Trois trains successifs de 48 wagons, desservis par deux locomotives, ont transporté à Castelnaudary — après un arrêt d'une

enfants.

Le mariage fut fixé au troisième dimanche du mois de mai 1852, le mois de mai le plus beau de l'année.

Celui du renouveau où s'épanouissent les plus belles fleurs.

Quant aux fiançailles, on convint de les faire à quinze jours jours de là. Après avoir religieusement écouté la messe, les deux jeunes gens seraient fiancés par le prêtre officiant, puis un grand repas réunirait tous les parents des deux familles.

Cette cérémonie des fiançailles est considérée, dans le pays, comme presque aussi sérieuse que le mariage lui-même.

Dès qu'ils ont été solennellement fiancés, les deux futurs ne peuvent plus être séparés que par la mort.

Aussi impressionne-t-elle beaucoup les jeunes gens et les prépare-t-elle convenablement au mariage, qui doit en être la conséquence et comme le couronnement.

Les parents conviennent que les fiançailles auraient lieu dans la maison du docteur d'Hirigoyen, beaucoup plus grande et plus commode que celle des parents de la jeune fille, à Louberria.

Cette première visite officielle fut tout naturellement suivie de beaucoup d'autres, de plus en plus intimes.

On se voyait chaque jour, les deux fiancés ne se quittaient plus.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).



heure à Toulouse pour le repas — ce brave régiment qui va tenir dignement, nous en sommes convaincus, sa place dans les intéressantes manœuvres qui vont se succéder.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Léopold Charkowki, vient d'être nommé capitaine au corps des pompiers de la ville de Paris.

Ce jeune officier, chevalier de la Légion d'honneur, est le fils d'un réfugié polonais qui s'était établi et marié dans la commune de Lacapelle-Marival où il a créé un commerce d'épicerie, dirigé aujourd'hui par son autre fils, M. Basile Charkowski qui, en 1870, prit part à la guerre contre l'Allemagne en qualité de lieutenant des mobilisés.

**Perception.** — Nous apprenons avec plaisir que, par arrêté de M. le ministre des finances, notre compatriote, M. Labrande, percepteur de Cuz-Toulza (Tarn) 4<sup>e</sup> classe, est nommé à la perception de St Alvére (Dordogne), 3<sup>e</sup> classe.

Nos félicitations au titulaire et à sa famille.

**Les conférences de l'Odéon.** — M. le directeur de l'Odéon vient d'organiser, avec l'approbation du ministre de l'instruction publique, des matinées classiques, précédées de conférences et destinées aux élèves des lycées et collèges de Paris.

Ces conférences sont confiées aux hommes éminents dont la littérature française s'honore, tels que : MM. Gustave Larroumet, un de nos compatriotes, Francisque Sarcey, Emile Duchatel, Jules Lemaitre, etc.

Ces conférences auront lieu tous les jeudis.

**Répartition entre les corps de la cavalerie des jeunes soldats de la classe 1886.** — Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 18 août 1887, les jeunes gens de la classe 1886 seront répartis de la façon suivante entre les corps de troupe de l'arme de cavalerie :

**Subdivision de Cahors.** — 14<sup>e</sup> régiment de dragons, Paris, 65 hommes ; 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs, Auch, 43 hommes ; 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, 11 hommes.

**Orage.** — Un orage d'une grande violence a éclaté dimanche dernier sur Gourdon, vers une heure de l'après-midi. En quelques instants, la pluie a inondé la ville et changé les ruis en torrents. Le tonnerre se faisait entendre à des intervalles très rapprochés ; les éclairs sillonnaient le ciel presque sans interruption. Dans les environs, les bas-fonds ont un peu souffert de cette tempête.

**Congrès de géographie.** — Les sociétés françaises de géographie, viennent de tenir au Havre leur neuvième congrès. Deux de nos compatriotes ont pris part à ces assises scientifiques. M. Deloncle, comme délégué de la société de géographie de Lorient, et M. Paul Armand, comme délégué de la société de géographie de Marseille.

**Le baryton Soulacroix,** notre compatriote, est allé comme on sait, à Tunis prendre part à une fête de charité organisée par M. Massicault, notre résident.

M. Soulacroix y a chanté l'air de *Zampa*, la véritable *Manola* et l'air de *Jaconde*, aux applaudissements de tous.

Le lendemain 28 août, sur l'invitation du cardinal Lavergne, qui avait fait le voyage de Marseille avec lui, M. Soulacroix a chanté à la messe solennelle dite par le cardinal.

Enfin, notre compatriote a été présenté au Bey de Tunis, dans le palais de Kassar-Said et à la suite d'un concert splendide, il a reçu les insignes de chevalier du Nicham, que le Bey lui a conférés pour le récompenser d'être venu implanter à Tunis l'art lyrique français.

**Arrestation.** — Le sieur Delsol Louis, âgé de 40 ans, originaire de Villefranche-de-Belvès, a été arrêté pour insultes envers le factionnaire de garde devant la porte du cantonnement situé au théâtre et envers le capitaine commandant la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> de ligne. Cet individu a été mis à la disposition du parquet.

**Exposition à Toulouse et Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences.**

— La Compagnie d'Orléans fera délivrer les 21, 22, 23, 24, 25 et 26 septembre, aux gares de Cahors, Tulle, Aurillac, Décazeville, Rodez et Albi, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces divers points et Toulouse, des billets aller et retour de toutes classes pour Toulouse comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général valables, pour le retour, jusqu'au 27 septembre inclus.

En outre, les stations de la section de Cahors à Fonneuve inclus délivreront également, les mêmes jours, des billets directs, aller et retour de toutes classes à destination de Toulouse (via Montauban) valables pour le retour jusqu'au 27 septembre avant midi. Ces derniers billets ne seront pas acceptés sur le réseau de Midi pour les trains express ni pour les trains 119 et 120 et ne donneront pas droit d'importer des bagages.

**Fuite d'un Caisier de caisse d'épargne.** — Le sieur Bonnaud, préposé en chef de l'octroi de Jarnac et caissier de la caisse d'épargne de cette ville, a pris la fuite.

Bonnaud a quitté son domicile furtivement et n'a plus reparu depuis plusieurs jours. Dans une lettre trouvée après son départ, il recommande sa fille à deux honorables personnes de Jarnac et dit que, quand on lira sa lettre, il aura cessé d'exister. Il ajoute : « Je laisse 200 francs dans le cabinet : c'est tout ce que je possède. Adieu ma femme ! adieu ma fille ! Je suis perdu. Pour le déficit qui existe dans ma caisse j'ai perdu l'argent au jeu, il y a trois ans. »

Le parquet de Cognac a adressé le signalement de Bonnaud dans diverses directions et a ordonné son arrestation. On parle d'un déficit de quarante mille francs.

### Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 3 septembre 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La Chasse. — Joutes lyonnaises à Auteuil, au Point-du-Jour. — Les chasseurs alpins. — Fêtes de Bruges. — Le monument de Saussure, à Chamoni. — La statue de sainte Radegonde. — La statue de Domnaeus. — Le nouveau rideau de fer de la Comédie-Française. — La guillotine en 1553. — « La Cicatrice, » nouvelle, par René Miracourt. Variété : Le bourreau. — Théâtres, par Charles Monselet. — Echees. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus. — Gravures : L'ouverture de la chasse. — Le monument élevé à Chamoni à la mémoire de H.-B. de Saussure et de guide Jacques Falmat. — Les joutes lyonnaises au Point-du-Jour. — Armée : La nouvelle tenue tenue des chasseurs alpins. — La chasse : Un jour d'ouverture aux environs de Paris. — Supplément : Intérieur écossais : « Highland music ». — Belgique : Le cortège historique de Bruges, à l'occasion de l'inauguration du monument de Kreidel et Cominès. — Statue de Sainte Radegonde. — Statue de Dumnaeus. — Décoration du rideau de fer de la Comédie-Française. — Les essais du rideau de fer pendant une répétition à la Comédie-Française. Fonctionnement du rideau de fer de la Comédie-Française. — La guillotine en 1553. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 139<sup>e</sup> livraison (3 septembre). — Voyage à la Plata ; trois mois de vacances, par M. Emile Daireaux. — 1886. — Texte et dessins inédits. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Le B-N JOURNAL illustré, paraît deux fois semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 447 (4 septembre 1887). — A. de Pontmartin. La Bonne Fée. — Albert Delpit. Mademoiselle de Bressier (suite). — Charles Mérouvel. La Rose des Halles (suite). — Marie Robert Halt. Histoire d'un Petit Homme (suite). — Georges Pradel. — Le Compagnon de chaîne (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe (suite).

La 94<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc).

« Grande Encyclopédie, » réalisant les promesses qu'elle a faites au public, donne dans ses fascicules hebdomadaires des articles signés des noms les plus éminents de notre époque. Ainsi la 94<sup>e</sup> livraison renferme un important travail sur « l'Aveu, » dû à la plume de M. E. Glasson, membre de l'Institut et un article sur l'enseignement des « Aveugles, » rédigé par M. Henri Marion, professeur à la Sorbonne. Lire dans la même livraison les intéressants articles : « Avesta (Zend), Aviation, Avignon, » et la monographie du département de l'Aveyron, avec une belle carte en couleurs hors texte.

Etude de M<sup>e</sup> J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

## VENTE

A SUITE DE  
**Saisie immobilière**

Adjudication fixée au onze octobre prochain, jour de mardi, à midi, pardevant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal du ministère de M<sup>e</sup> Cros, huissier à Castelnaud-Montratrier, en date du quinze juin dernier, enregistré et visé conformément à la loi.

Il a été procédé :

A la requête de M. Eloi Daynard, huissier à la résidence de Lalbenque, y domicilié, ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour son avoué, constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études, et personne, audit Cahors où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de dame Marie Rescoussié, sans profession, veuve du sieur Henri Gaillard, quand vivait facteur rural, domicilié à Lalbenque, prise en sa meilleure qualité et comme tutrice légale de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit Gaillard.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à la partie saisie, suivant exploit du ministère du même huissier en date du vingt-neuf du même mois de juin, aussi visé et enregistré et visé conformément à la loi.

Il a été transcrit, avec l'exploit de dénonciation d'icelui, au bureau des hypothèques de Cahors, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, volume 117 numéros 34 et 35, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Billières avoué, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le dix-huit juillet dernier, pour y être tenu à la disposition du public et y servir de minute d'enchères.

Il a été régulièrement publié à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le treize août courant et ce jour là, le tribunal donnant acte de la publication, fixa la vente au onze octobre prochain.

En conséquence, il sera procédé ledit jour, à la vente en un seul lot des biens saisis ci-dessous désignés.

**Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie.**

Article premier

Une terre, sise à l'Estang, formant le numéro 257, section B, de la matrice cadastrale de Lalbenque, d'une contenance de treize centiares, première classe, d'un revenu de huit centimes.

Article deuxième

Un jardin, sis à Lalbenque, formant partie du numéro 22, section D, de ladite matrice cadastrale de Lalbenque, d'une contenance de quarante-quatre centiares, première classe d'un revenu de vingt-sept centimes.

Article troisième

Une maison à quatre ouvertures, sise à l'Estang, formant le numéro 257 section B, de ladite matrice cadastrale, cinquième classe, d'un revenu de sept francs, construite en pierres et couverte en tuiles canal à deux tombants d'eau, ayant son entrée au nord, sur la route de grande communication ; elle se compose de deux chambres au premier avec galetas dessus et caves ou remises dessous.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits, sur le territoire de la commune et canton de Lalbenque, arrondissement de Cahors, département du Lot. Ils appartiennent aux enfants mineurs dudit feu Henri Gaillard. Ils sont jolis et exploités par ladite Marie Rescoussié, veuve Gaillard, leur mère et tutrice légale, qui y habite avec eux. Ils ont été réellement saisis sur sa tête et à son préjudice es-qualité qu'elle est prise pour arriver au paiement des sommes à elle réclamées dans le commandement tendant à saisie immobilière et ils seront, en exécution de cette saisie, vendus publiquement d'autorité de justice, le onze octobre prochain, jour de mardi, à midi, pardevant et à l'audience des vacations de Messieurs les président et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de la dite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené et dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement. Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêt à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son paiement intégral.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente des biens ci-dessus désignés et autres à suivre, devront être payés, par l'adjudicataire, entre les mains de M<sup>e</sup> Billières, avoué poursuivant, dans les quinze jours de l'adjudication en sus du prix.

La vente aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix francs ci-dessus 10 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-sept, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY, receveur.

UN MISSIONNAIRE PROTESTANT, après avoir souffert pendant de longues années, de débilité nerveuse, d'affaiblissement, d'épuisement, d'impuissance et de tous les maux résultant de ce qu'on est convenu d'appeler les péchés de jeunesse, sans trouver dans l'emploi d'aucun remède connu, le moindre soulagement, a fini par découvrir enfin, en voyageant à travers le Mexique, un remède très simple qui l'a guéri et sauvé d'une existence misérable, d'une mort prématurée.

Les personnes souffrant desdites maladies, qui enverront une enveloppe portant leur adresse, à M. James Holland, Bloomsburg Mansions, Bloomsburg Square, Londres, Angleterre, recevront la recette gratis.

## DERNIÈRE HEURE

Toulouse, 5 septembre.

Demain le général Bréart quittera Toulouse à destination de Carcassonne. Le ministre de la guerre arrivera dans cette ville le 9 et y séjournera le 10.

De nombreux espions sont signalés de toutes parts par la population qui est très surexcitée.

Hier, à Castelnaudary, les habitants ont failli écharper un individu parlant seulement l'Allemand ou faisant semblant de ne pas connaître le français, il était porteur d'un carnet contenant des notes. Il a déclaré être descendu dans un hôtel à Toulouse.

Une enquête est ouverte.

**L'ordre du jour du général Bréart.** —

Le général, commandant le 17<sup>e</sup> corps, vient d'adresser à ses troupes un ordre du jour dans lequel il compte sur le dévouement de tous. Chacun doit se pénétrer de sa mission ; l'alimentation des troupes devra être l'objet de la sollicitude des chefs. Les eaux seront toujours coupées par un tonique. L'infanterie portera la capote pour les marches et manœuvres, à l'arrivée on mettra la veste. Les musiques joueront tous les jours de 5 à 6 heures.

**BOURSE.** — Cours au 5 sept.

3 0/0	82 43
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 80
4 1/2 0/0 ancien	105 65
4 1/2 0/0 1883	108 90

**Dernier cours du 5 sept.**

Actions Orléans	4,325 00
Actions Lyon	4,253 00
Obligations Orléans 3 0/0	397 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	284 25
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 00

SOCIÉTÉ ANONYME

## PÉTROLES DE KOUDAKO

**ÉMISSION PUBLIQUE de 10,000 Obligations**

DE 500 FR. RAI PORTANT 25 FR. D'INTÉRÊT

Payables semestriellement

Les 1<sup>er</sup> Octobre et 1<sup>er</sup> Avril

Remboursables au pair par tirage au sort

en 30 années, à partir du 31 Décembre 1895.

**PRIX d'ÉMISSION : Fr. 450**

PAYABLES

En souscrivant..... Fr. 50

Le 1<sup>er</sup> Octobre..... 200

Le 1<sup>er</sup> Novembre..... 200

TOTAL..... Fr. 450

**JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE**

Tout souscripteur de dix obligations aura droit, à titre de prime, à une action libérée rapportant 25 francs par an à titre de premier dividende et 75 pour cent du surplus des bénéfices, à titre de second dividende.

La souscription est ouverte

**Le Jeudi 8 Septembre**

Aux Caisse du Comptoir industriel :

A Paris, 4, Rue Saint-Georges ;

Et chez tous Banquiers et Agents de change,

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

Les Souscriptions de dix Obligations

seront irréductibles.

Résumé du rapport de MM. Théophile FOUCAULT, ingénieur français ; Philippe WURZBURGER, ingénieur allemand ; Nicolas KRÖBER, ingénieur russe ; C.-M. PIELTICKER, ingénieur américain ; Henri BERGÉ, professeur de chimie industrielle à l'Université de Bruxelles.

« Les gisements pétroliers de Kouddako sont plus importants que ceux de Bakou, et la qualité en est supérieure ; les dépenses de premier établissement et les frais d'extraction y sont moins élevés ; leur situation ; à quarante kilomètres de la mer Noire, à douze kilomètres du chemin de fer de Noworossich à Rostoff, leur assure sur ceux-ci un avantage, uniquement sur les frais de transport, tant par mer que par terre, de 30 francs minimum par tonne. « La production, qui est actuellement de 40,000 tonnes par an, peut, moyennant une dépense de Fr. 750,000, être portée à 100,000 tonnes dès l'année prochaine ; avec Fr. 3,000,000 en plus à dépenser en deux années, on peut arriver à une production totale annuelle de UN MILLION DE TONNES à partir de 1890, assurant à la Société un bénéfice net de trente millions au moins par an, rien que sur l'économie des frais de transport. »

Extrait du Rapport de M. le Colonel C. E. Stewart, C. B., C. M. G., C. I. E., délégué de la Chambre de Commerce de Londres, et de la Petroleum Association (Journal de la Chambre de Commerce de Londres, 5 Novembre 1886) :

« Il n'y a pas de doute qu'une Compagnie qui achèterait la propriété de Kouddako, appartenant au général de Dourassoff, ou qui s'associerait avec lui, aurait les plus magnifiques chances de succès. »

Les obligations offertes au public sont donc un placement de premier ordre et de tout repos, garanti par une propriété d'une valeur dix fois supérieure ; aussi, la Société se réserve-t-elle le droit de rembourser ces obligations au pair, anticipativement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900.

Le Comptoir Industriel s'engage à racheter, au prix de cinq cents francs, à tous les souscripteurs de dix obligations qui en feront la demande au moment de leur souscription, l'action qui leur appartient à titre de prime. Tout souscripteur qui usera de cette faculté devra donc à payer, le 1<sup>er</sup> novembre, que cent cinquante francs par obligation souscrite.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le propriétaire-gérant : LATOU,



# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

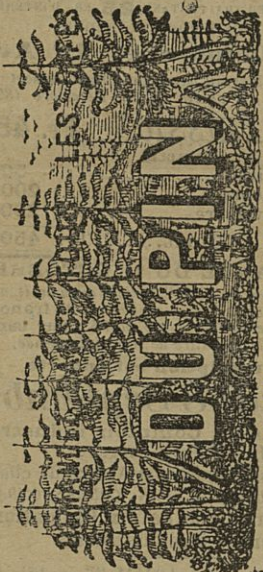
## GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

### A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

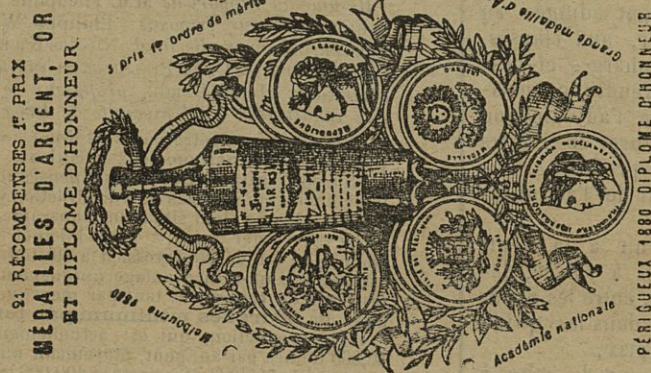
Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIQUEUX

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants  
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI-GENÈRES  
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.



21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BOURGEAIS EXPRIME 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA GUERRE  
**SERVICE DES FOURRAGES**

Le mercredi 21 septembre 1887, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de la mairie, à Cahors, il sera procédé à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, du 1<sup>er</sup> novembre 1887 au 31 octobre 1888. Le service s'applique aux fournitures à faire dans les places, gîtes et localités où résident les brigades de gendarmerie du département du Lot.

L'effectif servant de base au marché est fixé à 150 chevaux.

Le public pourra prendre connaissance, à l'intendance du Gouvernement militaire de Paris, du corps d'armée ou de la région, dans les bureaux de la préfecture et dans les bureaux de la sous-intendance militaire, au chef-lieu de chaque département ou arrondissement de fournitures, de l'instruction, du cahier des charges, de l'état des places et gîtes dont se compose chaque arrondissement de fournitures, et de la formule de marché.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux de sous-intendant militaire du chef-lieu de département ou d'arrondissement où se réunira chaque commission :

- 1° Une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité;
- 2° Une pièce constatant leur qualité de Français;
- 3° La déclaration écrite qu'elles n'ont jamais été déclarées en faillite ou qu'elles ont été réhabilitées et un certificat, délivré par le greffier du Tribunal de commerce de leur domicile, portant les mêmes déclarations;
- 4° Un état indiquant les services publics dont les signataires auraient eu antérieurement l'entreprise, soit seuls, soit en société;
- 5° Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans l'arrondissement, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Les sociétés qui désireront concourir trouveront, dans les bureaux du sous-intendant militaire, les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.  
Le dépôt de cette déclaration devra être fait douze jours francs avant la date fixée pour l'adjudication.  
Pour extrait conforme.  
Le Sous-Intendant militaire,  
Signé : BACOT.

## SUCRAGE DES VENDANGES Aux Propriétaires & Vignerons

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885. Monsieur le Directeur des Contributions indirectes, nous a donné l'autorisation, d'ouvrir dans nos magasins, situés rue de la Liberté, à Cahors, un dépôt de sucres destinés au sucrage des vendanges. En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux Propriétaires et Vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi avec l'engagement, par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

J. CANGARDEL ET FILS.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES  
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara  
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.  
Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :  
**COUSTU LAS JEUNE**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

SOUS LA DIRECTION DE  
M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hertzwig, Doyen honoraire, professeur à l'école des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Chézy, professeur à l'école des chartes; G. Clason, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'école polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minard, conservateur de l'école nationale des beaux-arts; A. Walser, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colomblés de 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	25 francs

**LA VELOUTINE**  
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
ADHÉRENTE & INVISIBLE  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
**CH. FAY**, inventeur  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

**L'ATLAS NATIONAL**  
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.  
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée  
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
der un spécimen gratis à FAYARD éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

# Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.